



Problème bancaire - cartes supprimées et consultation de compte bloquée

Par **Lizou70**, le **29/01/2024** à **12:17**

Bonjour, fin décembre 2023, nous avons fait un rachat de crédit dans un organisme financier indépendant de notre banque avec une trésorerie (non justifiable vu le montant) pour effectuer des travaux dans notre maison.

Cet organisme a donc validé notre rachat de crédit et nous a fait un versement du montant de la trésorerie le 2 janvier sur notre compte bancaire principal (CE). Nous avons un autre compte que nous appelons "travaux" dans un autre organisme bancaire (CA) sur lequel nous n'avons pas de prélèvement mais qui nous permet de pouvoir y faire des virements ou des chèques pour nos entrepreneurs. Car la banque actuelle (CE) nous bloque systématiquement nos remises de chèques (pendant près de 30 jours et si on appelle, il leur faut tous les justificatifs) et ne débite pas assez vite les chèques que nous pouvons faire! Le 3 janvier je fais donc un premier virement sur mon compte "travaux" (CA) à partir de CE. Nous ne sommes pas fichés, notre compte était largement créditeur après ce premier virement. Le 4 janvier, notre banque principal (CE) nous retire nos cartes et nous bloque l'accès à nos comptes bancaires. Nous les avons appelés, pensant à un hacking et ceux-ci nous répondent qu'ils n'en connaissent pas la raison mais qu'ils ne veulent plus travailler avec nous. Dans la précipitation je récupère mes cartes bancaires dans une autre banque (CM) que j'avais. prévu de fermer et qui était mon ancienne banque principale et j'y transfère un maximum de virement ou prélèvements. Quelque jours plus tard, mon conseiller bancaire CM me dit que comme j'ai fait un prêt dans une de leur filiale, nous serions "topé" et que si je demandais aujourd'hui un prêt ou des cartes bancaires, cela me serait refusé. Il n'en connaît pas la raison et nous non plus. Nous avons demandé un courrier à la CE, via huissier de justice, il y a plus de 10 jours car nous n'avons accès ni à notre compte (solde, les encours...) mais ceux-ci font la sourde oreille pour le moment. Je ne peux passer que par ma conseillère bancaire qui ne répond à mes sollicitations que lorsque je relance au moins 3 fois. Mon agence étant à plus de 40 minutes en voiture, je ne peux me déplacer aisément étant au travail.

Ma question est que dois-je faire ? Et pourquoi la CE aurait communiqué avec mon organisme de financement appartenant au CM sachant qu'ils ne font pas partie du même groupe et quelle en serait la raison ? Car lorsque j'ai fait mon rachat de crédit, c'était pour racheter 2 prêts d'une filiale du CA et qu'avec la trésorerie en plus je baissais mes mensualités.

Merci de votre aide, car je ne sais plus quoi faire. Et je réprecise qu'au niveau de la banque de France, nous n'avons aucun fichage.

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024** à **13:07**

Bonjour

Votre situation est effectivement compliquée.

Vous pourriez tenter d'intervenir auprès du médiateur de chaque établissement

[https://www.economie.gouv.fr/particuliers/litige-banque-mediateur.](https://www.economie.gouv.fr/particuliers/litige-banque-mediateur)

<https://www.inc-conso.fr/content/banque/vous-saisissez-le-mediateur-bancaire-pour-regler-un-litige-avec-votre-banque>

et parallèlement, vous faire aider par une association de défense des usagers des banques, telle l'AFUB.